REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2009

L'an deux mille neuf, le 16 juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS:

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire

Madame et Messieurs : MAIGROT Joëlle- PIERRE Bernard- BERTRAND Thierry, Adjoints.

Mesdames et Messieurs : BOUCHAIN Marie-Agnès, FLIELLER Catherine, FLORIOT Sylvain, FREBY Pierre-Jean,

LAURENT Anne Françoise, MACHARD Michel, SOUHAIT Pierre

ETAIENT ABSENTS:

Monsieur Thierry DURAND a donné pouvoir à Monsieur Raynald MAGNIEN, excusé Madame Marie-Francine FAUCHON a donné pouvoir à Monsieur Pierre SOUHAIT Madame Mireille GANIEZ, excusée Monsieur Henry ROYER, excusé

SECRETAIRE: Madame Joëlle MAIGROT

Date de convocation : le 07 juillet 2009

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 12 juin 2009, aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- O Vote consultatif pour le changement d'arrondissement suite à la réunion d'information publique avec Monsieur le Député et Monsieur le Préfet
- o Finances communales : modifications budgétaires
- o Achat de parcelles à l'Episome
- o Déclassement d'une partie de la voie communale dite « De la scierie » : approbation
- o Vente de la parcelle renumérotée suite à déclassement : confirmation
- Compétence éclairage public : investissement et entretien transférés au Syndicat Mixte
 Départemental d'électricité des Vosges
- o Délégations au Maire : Compte-rendu

Informations diverses

Questions diverses

44-2009- Vote consultatif pour le changement d'arrondissement suite à la réunion d'information publique avec Monsieur le Député et Monsieur le Préfet

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réunion qui s'est déroulée en Mairie le 25 juin dernier en présence de Monsieur le Député, Monsieur le Préfet des Vosges, Monsieur le Sous-Préfet de Neufchâteau, Monsieur le Conseiller Général ainsi que Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Vosges, concernant un éventuel rattachement des cantons de Darney et Monthureux-sur-Saône à l'arrondissement de Neufchâteau.

Monsieur le Préfet des Vosges souhaite recueillir l'avis de chaque conseil municipal de ces deux cantons concernant ce projet.

C'est au Préfet de Région, après consultation du Conseil Général, de prendre une décision.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer quand au rattachement du canton de Monthureux-sur-Saône à l'arrondissement de Neufchâteau et propose le vote au scrutin secret : plus d'un tiers des membres présents ayant adhéré à cette proposition, il est donc procédé au vote.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé à Monsieur le Maire son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

* Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

* A DEDUIRE:

- bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral

• RESTE-pour le nombre des suffrages exprimés

* Majorité absolue

RECETTES

Contre le rattachement du canton à l'arrondissement de Neufchâteau : 8
 Pour le rattachement du canton à l'arrondissement de Neufchâteau : 5

A la majorité, le Conseil Municipal :

> SE PRONONCE CONTRE le rattachement du canton de Monthureux-sur-Saône à l'arrondissement de Neufchâteau

45-2009- Finances communales : modifications budgétaires

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote la modification budgétaire suivante :

BUDGET GENERAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT.

TOTAL	17 490 €	17 490 €		
D 6454- cotisations assedic	650 €			
D 6451- Cotisations urssaf	1 560 €		_	
D 64131- rémunérations	4 290 €			
D 61521- entretien terrain		6 500 €		
D 6574- subv° autres	500€		_	
D 657362- subv° CCAS		500 €	_	
d'investissement		10 170 6		
D023: Virement à la section		10 490 €		
D022 : Dépenses imprévues de fonctionnement	10 490 €			
	<u>crédits</u>	<u>de crédits</u>	<u>crédits</u>	<u>crédits</u>
<u>Désignation</u>	Diminution de	Augmentation	Diminution de	Augmentation de

DEPENSES

DEPENSES	RECETTES
DEFENSES	NECETIES

<u>Désignation</u>	<u>Diminution de</u>	Augmentation de	Diminution de	Augmentation
	<u>crédits</u>	<u>crédits</u>	<u>crédits</u>	<u>de crédits</u>
R 021 : Virement de la section de				10 490 €
fonctionnement				
R 024 Produit des cessions				10 €
D 2315- op° 163- aménaget		1 000 €		
paysager				
D 2158- op° 129- matériel		2 500 €		
D 2111- op° 127- terrains		3 000 €		
D 2031- op° 177- zone d'activités		12 000 €		
D 2315- op° 108- voirie	8 000 €			
TOTAL GENERAL	8 000 €	18 500 €		10 500 €

46-2009 - Achat de parcelles à l'Episome

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au projet de construction des nouveaux bâtiments de l'Episome, cet établissement a décidé la mise en vente de plusieurs parcelles de terrain.

Lors de son conseil d'administration du 26 février dernier, celui-ci a approuvé la vente à la commune de 3 parcelles

La présente cession a lieu moyennant un prix d'un euro, les frais de publication au Bureau des Hypothèques restant à la charge de la commune.

Ces terrains constructibles pourront être ensuite proposés à la vente.

Il s'agit des parcelles cadastrées section AH numérotées :

- n° 100 pour 09 a 42 ca
- n° 103 pour 02 a 83 ca
- n° 105 pour 00 a 08 ca

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- > ACCEPTE d'acheter à l'EPISOME les parcelles cadastrées section AH n°:100 pour 09 a 42 ca, n°103 pour 02 a 83 ca et n°105 pour 00 a 08 ca
- > DESIGNE Monsieur Thierry DURAND, 1er Adjoint pour signer l'acte administratif
- AUTORISE Monsieur le Maire à authentifier ce même acte et à procéder aux démarches de publication au Bureau des Hypothèques (frais à la charge de la commune).

47-2009 - Déclassement d'une partie de la voie communale dite « De la scierie » : approbation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 36-2-2009 du 12 juin 2009 relative au projet de déclassement partiel de la Voie communale n° d'ordre C6 du tableau de classement dite « de la Scierie ».

L'enquête publique nécessaire à ce déclassement a été effectuée du 09 juillet 2009 au 16 juillet 2009

Vu les observations formulées lors du déroulement de l'enquête,

Vu le rapport de Monsieur le Commissaire-Enquêteur émettant un avis favorable au déclassement partiel de la V.C. n° d'ordre C6 du tableau de classement sur une longueur de 53 m linéaires,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de déclasser 53 m linéaires de la voie communale n° d'ordre C6 du tableau de classement dite « de la Scierie ».
- > APPROUVE le nouveau tableau de classement unique des voies communales qui reprend l'ensemble des voies et qui tient compte du présent déclassement.

48-2009 - Vente de la parcelle renumérotée suite à déclassement : confirmation

Suite au résultat de l'enquête publique relatée dans la délibération n° 47-2009 du 16 juillet 2009, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ➤ ACCEPTE la vente de la parcelle communale d'une surface de 04 a 04 ca à la Société FRENCH STAVE COMPANY, telle qu'elle sera numérotée par le service du cadastre suite au déclassement de 53 m linéaires de la voie communale n° d'ordre C6 du tableau de classement et selon le plan joint à la présente délibération
- > ACCEPTE le prix de vente de cette parcelle fixé à un euro (1€), étant entendu que les honoraires du géomètre de même que les frais consécutifs à l'enquête publique seront à la charge de l'acheteur
- > DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte notarié qui sera passé à l'étude de Maître AMAND, notaire à Monthureux sur Saône

<u>Compétence éclairage public : investissement et entretien transférés au Syndicat Mixte Départemental d'électricité des Vosges : dossier retiré de l'ordre du jour.</u>

Monsieur Thierry DURAND, Adjoint responsable de la commission urbanisme et développement économique, s'est rendu à la dernière réunion du Syndicat mais étant absent à cette séance, ce sujet est retiré de l'ordre du jour et fera l'objet d'une délibération lors d'une prochaine réunion.

49-2009- Délégations au Maire : Compte-rendu

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 32-2-2008 en date du 14 avril 2008,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

1) Droits de préemption-décision de ne pas préempter

- a) 1) D.I.A présentée par Me Bruno AMAND, Notaire à Darney- parcelle section A n° 341 Les Prés du Voilesuperficie totale : 950 m2- Prix : 2 282,43 €
- b) D.I.A présentée par Me Bruno AMAND, Notaire à Darney- parcelles section A n° 317- 319 et 342 Les Prés du Voile- superficie totale : 2 796 m2- Prix : 7 717,57 €

<u>Décision prise dans le cadre des délégations au Maire : marchés publics. (commandes à partir de 4 000 € HT et inférieures à 90 000 € H.T).</u>

1) Mission de géomètre et assistance à maîtrise d'ouvrage concernant l'aménagement, la restructuration et l'extension de la Zone Artisanale de la Gare : mission attribuée à Monsieur Claude MARTIN, géomètre expert- bureau principal sis 2 rue de la Corniche à CHAUMONT (52)- bureau secondaire sis 44 rue des Mélèzes à Les Forges d'Epinal (88) pour un montant forfaitaire H.T de 8 500,00 €.

Informations diverses.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire, le Plan de Développement de Massif va pouvoir voir le jour. Cette action, tournée vers les particuliers, a pour objet, d'identifier les parcelles forestières, d'établir un diagnostic de desserte, et de recenser les peuplements forestiers. Pour les volontaires, des actions pourront se mettre en place. Des financements de l'Europe, de l'Etat et de la Région Lorraine pourront être obtenus. Il est souhaitable que chaque commune désigne un référent - Il est souhaitable que cette personne connaisse le territoire forestier afin d'aider au recensement des propriétaires. Questions diverses.

1) De Monsieur FLORIOT : Que fait-on des chaudières qui seront démontées dans les bâtiments communaux suite au raccordement à la chaufferie bois ? : elles seront stockées aux ateliers municipaux et une de ces chaudière sera sans doute installée dans le Presbytère.

Plus de questions diverses.